



Projet pédagogique 2010 - 2011 Club 11-14 ans

DIRECTION : Landon Valérie

Introduction

L'accueil de loisirs préadolescents doit être un lieu socialement riche, favorisant l'intégration de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. Il devra permettre à chaque jeune de trouver sa place et développer des valeurs de civisme, de solidarité avec les autres.

Les accueils de loisirs sont des lieux d'initiation, d'éducation et de loisirs.

Ils permettent de proposer aux préadolescents des activités variées, des sorties auxquelles celui-ci n'a pas forcément accès.

Il se doit d'être un lieu d'échange, de convivialité, de vie collective et d'apprentissage à l'image de sa jeunesse.

Il est important que l'accueil préados mette en place des activités éducatives, ludiques et des activités en accès libre. Tout cela au sein d'une structure à l'aménagement réfléchi, permettant cette autonomie en toute sécurité.

L'école, la famille et l'accueil de loisirs s'inscrivent ainsi dans une démarche globale d'éducation, cohérente et continue où chacun s'implique avec son niveau de responsabilités.

C'est cette démarche de coéducation qui est essentielle pour apprendre aux préadolescents à grandir et à devenir le citoyen de demain.

Le projet pédagogique n'a de valeur, que s'il est utilisé comme un outil.

C'est d'abord un outil de communication, entre l'équipe et l'organisateur, puis au sein de l'équipe, afin que chacun puisse véritablement adhérer aux objectifs des projets qui seront menés.

Il sert alors de contrat moral, entre les membres de l'équipe, et pose le cadre du négociable et du non négociable.

Enfin, il sert d'outil de contrôle lors du fonctionnement, devenant la règle d'un jeu dont l'arbitre est le responsable de la structure, cette règle ne pouvant être transformée de façon unilatérale, ni par le directeur, vis-à-vis de son équipe, ni par l'équipe vis à vis de l'organisateur.

S'il doit y avoir modification du projet, en cours d'action celle-ci ne peut se faire, que s'il y a concertation avec l'équipe, et information systématique de l'organisateur.

Présentation

Présentation de l'organisateur

La Mairie



51 rue de Paris
77 700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
Tél : 01 60 43 02 51

La Mairie est ouverte

- les lundis, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30
- le mardi de 9h00 à 12h30 et de 15h30 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00

Situation de la ville

- A 30 km à l'est de Paris
- Département de la Seine-et-Marne (77)

- Ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur IV
- Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val d'Europe
- 5690 habitants
- 90 000 m² d'espaces verts

Présentation de la structure



L'accueil de loisirs des préadolescents est une structure qui permet d'accueillir des enfants de 11 à 14 ans durant :

- les vacances scolaires le lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi de 8h30 à 18h30.
- Le samedi et le mercredi de 14h00 à 19h00

Les préadolescents sont préalablement inscrits au service pôle famille à la mairie.

L'équipe d'animation est composée d'un animateur et d'un directeur.

La superficie de l'accueil de loisirs est de 300 m². La capacité d'accueil maximum est de 44 préadolescents.

L'accueil de loisirs dispose de 3 salles d'activités et de 3 sanitaires adaptés.

L'accueil de Loisirs comprend :

- un bureau de direction
- une cuisine
- une salle d'art plastique
- deux salles d'activités : une à dominante sportive (ping-pong, baby foot...), l'autre à dominante jeux de sociétés, bibliothèque...
- en extérieur : un espace football et basket-ball, un espace volley-ball, un barbecue, un espace vert boisé.

| |
|----------------------------|
| Le public accueilli |
|----------------------------|

Nous accueillons des préadolescents âgés de 11 à 14 ans, habitant la commune de Bailly-Romainvilliers ou fréquentant le collège des blés d'or.

Les besoins des préadolescents:

1. Besoins physiques :

Dynamiques, toniques, besoins de se dépenser, âge de la puberté : découverte d'un physique qui se transforme, différences garçon/fille.

2. Besoins intellectuels :

Facilité d'apprendre, réfléchis, se posent des questions, début d'autonomie, veulent faire comme les adultes, savent lire, écrire, compter, aspect critique en groupe, différences de maturité et d'opinion.

3. Besoins affectifs :

Recherchent l'autonomie, pudiques, recherchent l'attention de l'autre, premières expériences amoureuses, recherche d'identité, recherche de la connaissance de soi.

4. Besoins sociaux :

Rapports parfois conflictuels à l'autorité, début de rébellion, séparation garçon/fille, idée de supériorité, importance du regard des autres, formation de groupes ou à l'inverse s'isolent, volonté de s'affirmer, esprit de compétition, se fondre dans un moule ou à l'inverse se singulariser.

5. Les activités :

Jeux sportifs, jeux de pistes, jeux attaque/défense, stimuler leur curiosité, jeux plus intenses et complexes, durée plus longue, plus de réflexion et de logique, jeux combinant le physique et l'intellectuel, jeux de rôles, théâtre, jeux d'improvisation... Activités manuelles plus élaborées et minutieuses, touchant à différentes technicités. Activités artistiques accès sur les nouvelles technologies (montages vidéo, photos...).

| |
|---|
| <p><i>Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur</i></p> |
|---|

La volonté politique de la municipalité tend à développer pour les années avenir des activités de loisirs en direction de tous les jeunes de la commune âgés de 11 à 18 ans.

Le développement urbain arrivant à son terme, il s'avère indispensable de répondre à la demande des familles et surtout aux besoins des plus jeunes par la mise en place de structures adaptées à chaque tranche d'âge et correspondant aux attentes du public.

La municipalité souhaite que l'accueil en direction des préadolescents soit un lieu d'épanouissement et de socialisation à travers la participation de ce public à différentes activités de loisirs, culturelles et sportives.

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation agissant dans un contexte social, économique, culturel et géographique, prenant en compte l'individu dans sa globalité et favorisant son accès à l'autonomie.

L'accueil de loisirs préadolescents doit être un lieu socialement riche, favorisant l'intégration et l'épanouissement de chacun au sein de la collectivité en tenant compte de sa personnalité. Il devra permettre à chaque jeune de trouver sa place et développer des valeurs de civisme, de solidarité avec les autres.

Ainsi, nous avons définis plusieurs axes :

- Favoriser la découverte, l'expérimentation ainsi que la pratique d'activités riches et variées.
- permettre aux jeunes de s'enrichir par des initiations techniques à travers des ateliers spécifiques et variés.
- Impliquer les jeunes dans les projets, dans la vie de l'accueil de loisirs, afin de les responsabiliser. Il sera important de **faire avec eux** et non pour eux, afin de les aider à prendre des initiatives, des décisions, d'assumer leur choix, de **les accompagner dans leur construction d'adulte en devenir**.
- Favoriser les échanges, les liens sociaux tant au sein du groupe que sur le plan inter-génération.
- Être un lieu d'écoute, de prévention de l'incivilité, de la violence et de la maltraitance.
- Sensibiliser les jeunes à la vie de groupe, à l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

L'équipe

L'équipe d'animation

La notion d'équipe :

Sans projet commun, il sera difficile de fédérer une équipe. L'équipe ne pouvant se constituer qu'autour de valeurs partagées par tous (à travers des projets d'animations). La construction d'un projet pédagogique commun doit permettre à chacun de trouver une place au sein de l'équipe.

La direction :

Fonction pédagogique, animation, formation :

- S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Garantir les orientations et les objectifs de la ville.
- Établir et mener le projet pédagogique et en garantir son application.
- Être le lien entre les différents services et partenaires.
- Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants.
- Évaluer les animateurs, garantir leur respect moral, physique et affectif.
- Aider, former son équipe tant au niveau théorique que pratique, afin d'accroître leurs compétences.
- Conseiller, dynamiser et motiver son équipe.

Fonction administrative et gestionnaire :

- Organiser la vie de l'accueil de loisirs.
- Gérer le budget, suivre les commandes.
- Tenir à jour les registres généraux (effectifs, fiches sanitaires, cahier infirmerie, registre de sécurité...)
- veiller au respect de la réglementation : de l'équipement, de la sécurité des enfants et de l'équipe.
- Suivre les fichiers sanitaires en collaboration avec le service inscription.
- Veiller au respect de l'équipement.

Les animateurs :

Chaque animateur est sous la responsabilité de la direction de l'accueil de loisirs et a pour mission principale de mettre en œuvre des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique.

Durant les vacances scolaires, les animateurs assurent une amplitude horaire de 10 heures par jour, incluant $\frac{3}{4}$ d'heures de pause à organiser en bon intelligence au sein de l'équipement afin que la sécurité des enfants soit en permanence garantie.

Savoir faire et savoir être:

- Établir un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique et éducatif.
- Participer activement aux réunions.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Avoir un rôle éducatif auprès des enfants.
- Travailler en équipe.
- Veiller au respect des personnes, du matériel et des consignes de sécurité.
- Avoir des capacités d'adaptation et d'initiatives face aux demandes du public. S'informer, se renouveler sur les nouveaux centres d'intérêts de ce même public.
- Gérer le quotidien de la structure (tour d'hygiène, maintien de l'hygiène dans la cuisine, signaler tout dysfonctionnement...)
- Gérer son temps de travail et ses activités (préparation, rangement...)

- Connaître la législation et les règles de sécurité, s'en informer.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.

Il est important de rappeler que les principaux outils de travail sont :

- La motivation.
- La communication.
- L'écoute.
- Le respect.
- Le dynamisme.

Les règles de vie de l'équipe d'animation

Non négociable :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Garantir le respect des lois et les cadres du fonctionnement.
- Respecter le matériel.
- Respecter les horaires de travail.
- Toute absence doit être signalée à la direction au plus vite afin de garantir le bon fonctionnement de la structure.
- Il est formellement interdit de fumer dans les locaux (législation).
- L'alcool est interdit dans les locaux et sur le temps de travail.
- La drogue est interdite.
- Les repas et les goûters doivent être pris avec les jeunes et aux endroits prévus.

Moyens pédagogiques

Les objectifs pédagogiques

Nous souhaitons:

1. Prendre en compte chaque préadolescent comme un individu à part entière.

En effet, nous nous devons de reconnaître pour chacun son histoire personnelle (histoire familiale, relations sociales, environnement...), et tenter de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

- Mise en place de temps d'échange avec les préadolescents.
- Mise en place d'activités permettant la libre expression.
- Mise en place d'activités sportives collectives et individuelles.
- Mise en place d'activités manuelles et culturelles.

2. Respecter les rythmes individuels des préadolescents.

La chronobiologie (étude des rythmes biologiques) nous a appris que chacun avait des rythmes de vie spécifiques : temps de sommeil, de repos, d'activités... Prendre en compte le rythme de chacun, c'est adapter notre fonctionnement à

chacun, et non demander aux préadolescents de s'adapter à une structure ne répondant pas à ses besoins.

- Adapter le fonctionnement de l'accueil préadolescent aux besoins de cette tranche d'âge.
- Mettre à disposition certaines salles pour leur bien être.
- Écouter et prendre en considération leurs opinions.
- Laisser l'opportunité de gérer seul son temps et ses activités sur la structure.

3. Permettre aux préadolescents d'approfondir leurs connaissances de leur environnement afin de se l'approprier.

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière, doit prendre une place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer le préadolescent dans un lieu, coupé de la vie, mais bien de lui permettre d'en devenir acteur.

Devenir acteur dans sa ville, c'est se l'approprier, participer à sa transformation, c'est devenir citoyen.

- Mettre en place des temps autour de la citoyenneté (respect, environnement...).
- Mettre en place des activités qui permettront la découverte de différentes cultures (théâtre, cuisine...).
- Mettre en place différentes rencontres avec les autres accueils de loisirs de la commune (primaire/maison des jeunes) à travers différentes activités ou événementiel (sportives, manuelle, culinaires...).
- Mettre en place des activités variés au sein des structures de la ville (art, sport, informatique, manuel...).
- Faire découvrir le patrimoine culturel national par le biais de sortie et visites organisées.

4. Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants et des jeunes) est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme. Il n'y a pas un âge où on devient autonome. A chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie.

Notre travail d'éducateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans ses relations sociales. La construction de repères fiables et solides est le préalable à l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Attention : être autonome dans un accueil de loisirs c'est avoir un temps de gestion personnelle dans un cadre fixe avec des règles, l'enfant n'est pas livré à lui-même avec ses propres règles.

- Mise en place de petits déjeuners échelonnés.
- Mise en place de temps d'activités mené par les préadolescents.
- Projet proposer et mener par les préadolescents et leur motivation.
- Mettre en place un fonctionnement où le préadolescent pourra se retrouver seul ou avec les personnes qu'il le souhaite (gestion personnelle).
- Investir les préadolescents sur le mode de fonctionnement de la structure.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille des préadolescents de 11 à 14 ans. La structure peut accueillir jusqu'à 44 préadolescents.

1. ACCUEIL A LA JOURNEE :

- Les mercredi après-midi: ouverture de 14h00 à 19h00 avec le goûter.
- Les vacances scolaires: ouverture de 8h30 à 18h30 avec prise de repas et goûter.

Les mercredis

| | |
|---------------------------|---|
| | mercredi |
| Horaire | 14h00 à 19h00 |
| Arrivée | 14h00 à 14h30 |
| Activités | Jeu/projet d'animation... + Gouter |
| Départs échelonnés | A partir de 17h00 |
| Fermeture | 19h00 |

Vacances scolaires : Accueil à la journée : l'inscription se fera mensuellement avant le 25 du mois précédent la période de vacances avec paiement préalable au service pôle famille à la mairie.

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Horaire | 8h30/18h30 | 8h30/18h30 | 8h30/18h30 | 8h30/18h30 | 8h30/18h30 |
| Arrivée de l'équipe d'animation | 8h20 | 8h20 | 8h20 | 8h20 | 8h20 |
| Arrivée des préadolescents échelonnés + petit déjeuner | 8h30/10h00 | 8h30/10h00 | 8h30/10h00 | 8h30/10h00 | 8h30/10h00 |
| Rassemblement + annonce du programme de la journée et sondage sur demande ou proposition d'activité. | 9h45 à 10h00 | 9h45 à 10h00 | 9h45 à 10h00 | 9h45 à 10h00 | 9h45 à 10h00 |
| Début des activités | 10h | 10h | 10h | 10h | 10h |
| Activités + <u>rangement</u> | 10h à 11h45 | 10h à 11h45 | 10h à 11h45 | 10h à 11h45 | 10h à 11h45 |

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|
| Repas + gestion personnelle | 12h à 14h | 12h à 14h | 12h à 14h | 12h à 14h | 12h à 14h |
| Reprise des activités | 14h à 16h30 | 14h à 16h30 | 14h à 16h30 | 14h à 16h30 | 14h à 16h30 |
| Gouter + réunion pour les inscriptions et pour le bilan de la journée | 16h30 à 17h | 16h30 à 17h | 16h30 à 17h | 16h30 à 17h | 16h30 à 17h |
| départ échelonné des préadolescents | A partir de 17h00 Tous les préadolescen ts qui ont bénéficié d'une autorisation parentale pour partir seul, les autres seront récupérés par leurs parents. | A partir de 17h00 Tous les préadolescen ts qui ont bénéficié d'une autorisation parentale pour partir seul, les autres seront récupérés par leurs parents. | A partir de 17h00 Tous les préadolescen ts qui ont bénéficié d'une autorisation parentale pour partir seul, les autres seront récupérés par leurs parents. | A partir de 17h00 Tous les préadolescen ts qui ont bénéficié d'une autorisation parentale pour partir seul, les autres seront récupérés par leurs parents. | A partir de 17h00 Tous les préadolescents qui ont bénéficié d'une autorisation parentale pour partir seul, les autres seront récupérés par leurs parents. |
| Fermeture de l'accueil | 18h30 | 18h30 | 18h30 | 18h30 | 18h30 |

2. UN ACCUEIL EN « ACCES LIBRE »:

Le préadolescent devra payer son adhésion (carte pass) de 17,50 euros + le chéquier loisirs à 5 euros, celui-ci servira au paiement des sorties si il souhaite y participer. L'inscription pour les sorties se fera sur site avec l'équipe d'animation.

Cette formule ne comprend ni le repas ni le gouter.

Les mercredis et les samedis

| | Mercredis et samedis |
|------------------|------------------------------|
| Horaire | 14h00 à 19h00 |
| Activités | Jeu/projet d'animation... |
| Fermeture | 19h00 |

Les vacances scolaires

| | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Horaire | 8h30 à 18h30 | 8h30 à 18h30 | 8h30 à 18h30 | 8h30 à 18h30 | 8h30 à 18h30 |
| Début des activités | 10h00 et 14h00 | 10h00 et 14h00 | 10h00 et 14h00 | 10h00 et 14h00 | 10h00 et 14h00 |
| Activités + <u>rangement</u> | 10h à 11h45 et 14h à 16h30 | 10h à 11h45 et 14h à 16h30 | 10h à 11h45 et 14h à 16h30 | 10h à 11h45 et 14h à 16h30 | 10h à 11h45 et 14h à 16h30 |
| Fermeture de l'accueil | 18h30 | 18h30 | 18h30 | 18h30 | 18h30 |

ATTENTION : le préadolescent pourra grâce à son autorisation parentale (fiche sanitaire) arriver et partir lorsqu'il le souhaitera MAIS devra signaler systématiquement son heure d'arrivée et de départ aux adultes de la structures par le biais de la feuille de présence mise en place à l'entrée. D'autre part pour les sorties il se devra de respecter les horaires de rendez-vous fixés afin de ne pas pénaliser l'organisation de cette même sortie.

Mini-séjour

Chaque année la commune souhaite organiser un « mini-séjour » spécifiques aux besoins et envies du public préadolescent.

Le terme de « mini-séjour » est aujourd'hui requalifié d'activité accessoire à un accueil sans hébergement. Il est ainsi prévu et organisé à partir des objectifs et moyens pédagogiques définis par l'équipe dans le projet pédagogique de l'accueil.

Description du séjour : Hébergement sous tente (tentes fournies). Tente restauration équipée avec table et bancs, livraison des repas traiteur en liaison chaude. La journée comprend : le petit déjeuner, le repas de midi, le goûter et le dîner. Activités : ski nautique, séances de bouée tractée, séance de mini quad.

En début de séjour, l'équipe d'animation et les préados s'entendront sur le fonctionnement d'une journée : heures de lever et de coucher, répartition des temps libres et des activités, répartitions des tâches, règles de vie et de sécurité pour le bien de tous.

N'oublions pas surtout que ce séjour est un séjour de loisirs et de vacances où le mot d'ordre pour les préados est le loisir et la détente.

Les réunions

Elles permettent de collecter l'ensemble des faits pertinents, expériences et point de vue de chacun. Les réunions permettent d'avoir des échanges constructifs au sein de l'équipe d'animation.

Elles permettent de rappeler les objectifs des missions de chacun, d'analyser les difficultés rencontrées afin d'y remédier.

L'équipe se réunira tous les mardis de 14h00 à 16h00 pour mettre en place les activités des mercredis, samedis.

Nous mettrons en place avant chaque session de vacances deux réunions de préparations dont la direction définira les dates avec les membres de l'équipe.

Les moyens d'évaluation

Le premier mardi de chaque mois comprend un temps d'évaluation par l'équipe des actions menées les mercredis et samedis du mois précédent. Ainsi l'équipe se posera les questions suivantes :

- quelles sont les actions réussies ? Pourquoi ? Doivent-elles être renouvelées ? Pourquoi ?
- Quelles sont les actions qui n'ont pas fédéré l'envie des enfants ? Pourquoi ? Peut-on y remédier ? Si non pourquoi ? Si oui comment ?
- Comment les enfants vivent au sein de la structure ? Si problèmes faut-il revoir des objectifs ou le fonctionnement pour répondre à leurs besoins et comment ?
- Les objectifs du projet pédagogiques sont-t-ils toujours respectés ? Si oui peut on les étoffer ? si non doit-on les redéfinir : pourquoi et comment ?

Les sessions de vacances feront l'objet de 2 heures de bilan après les vacances.

Réglementation

Sécurité et hygiène

Dans l'accueil préadolescents, la salle d'infirmierie se trouve dans le bureau de la direction.

Dans le cadre d'un accident l'animateur se doit de mettre le préadolescent dans les meilleures conditions et il se doit de lui donner les premiers soins. Dans le même temps il l'appelle les secours, la direction et les parents, selon la gravité.

Ensuite il doit inscrire les faits sur le cahier de l'infirmierie et en référer à la direction de l'accueil qui prendra ou non la décision de faire une déclaration d'accident.

Des consignes à respecter lors des activités :

Sorties :

- Prendre les fiches sanitaires sous enveloppes cachetées afin de garantir le secret professionnel de chaque fiche.
- La pharmacie.
- Le numéro de téléphone du centre.
- Une carte téléphonique ou un téléphone portable.

- Laisser une liste des préadolescents au centre, et en avoir une sur soi.
- Penser à emmener à boire, des sacs à dos, des casquettes, à adapter tenu de chacun selon la sortie ou l'activité.

Piscine :

- Un animateur pour 8 préadolescents dans l'eau.
- A l'arrivée se présenter au maître nageur et signaler la présence de son groupe.
- L'animateur doit rester en groupe et avoir toujours tous son groupe à porter de vue.
- L'animateur doit être présent dans l'eau avec tous les préadolescents.

L'existence d'un service de surveillance de baignade ne décharge en rien la responsabilité des accompagnants adultes en cas d'accident.

Sortie en bus :

Il est obligatoire que chaque préadolescents soient attachés avec la ceinture de sécurité, sans cette condition le bus ne doit pas rouler.

Les préadolescents n'ont pas le droit de s'asseoir aux places :

1. Derrière le chauffeur.
2. Aux places près des portes du milieu du bus.
3. Au milieu sur la banquette du fond.

Il faut recompter les préadolescents en montant, une fois qu'ils sont assis et attachés. Une fois descendu l'animateur doit vérifier si personne n'a rien oublié dans le bus.

Sorties vélos et rollers :

- Repérer à l'avance le parcours (celui-ci pourra être préparé avec les préadolescents mais la vérification du parcours est effectuée par l'animateur seul)
- Vérifier les vélos et les rollers avant départ.
- Chaussures et tenues adaptés pour tous, ainsi que casques et protections obligatoires
- Se munir de : trousse de secours, fiches sanitaires, numéros secours, petits matériels de réparation.
- Respecter le code de la route.
- Laisser plan de son parcours à la direction.

Pâtisserie et repas autonome :

- Se laver les mains.
- Mettre les charlottes et les tabliers.
- Vérification des dates limites de consommation (DLC)
- Échantillonnages à dater et à garder durant 5 jours.

Évacuation du site :

Le rassemblement des préadolescents se fera devant le centre de loisirs sur le parvis. Refaire l'appel et vérifier si personne n'est resté à l'intérieur.

Conseils et consignes générales de sécurité

Législation de l'encadrement de l'accueil de loisirs :

- 1 animateur pour 12 préadolescents en activités sur le site.
- 1 animateur pour 8 préadolescents pour les activités piscine.

Démarche à suivre en cas d'accident :

- Prévenir les secours.
- Prévenir la direction du centre.
- Assurer la sécurité du préadolescent blessé et de l'ensemble du groupe.
- Rassurer le préadolescent.
- Remplir la déclaration d'accident si nécessaire (à voir avec la direction).
- Prévenir la famille

Message à transmettre aux secours :

- Se présenter.
- Indiquer et décrire la nature de l'accident.
- Décrire l'état du blessé.
- Indiquer le numéro de borne (si sur route), l'adresse ou localisation PRECISE.
- Préciser les premiers soins apportés à la victime.
- Agir en respectant les instructions des secours ou des autorités compétentes.

Les moyens d'alerte :

- 15 SAMU
- 17 POLICE
- 18 POMPIERS
- 112 SECOURS INTERNATIONAUX
- 119 ALLO ENFANCE MAL TRAITE

Conclusion

Le projet pédagogique est un outil de communication pour tous les membres de l'équipe, mais il est aussi un contrat moral entre la structure, les parents et les préadolescents qui fréquenteront la structure.

Il impose les règles que chaque personne qui fréquentera la structure se doit de respecter.

Il permet aussi de travailler pour des objectifs communs afin que le préadolescent puisse se construire et devenir l'adulte de demain.